

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ENTRE L'ÉTAT ET LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAINT
GERMAIN BOUCLES DE SEINE**

Première étape

Mot de Pierre FOND

La signature du CRTE, nouvel outil partenarial proposé par l'Etat faisant de la transition écologique et de la cohésion territoriale le moteur de la relance, intervient alors que l'agglomération est en pleine élaboration son Nouveau Projet de Territoire.

Née en 2016 de la fusion de quatre intercommunalités, la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine qui a vu, par ailleurs, son conseil renouvelé de près d'un tiers à l'occasion des élections municipales de 2020, est désormais prête à entrer dans une nouvelle étape de son histoire.

Attachés au respect des prérogatives communales, les élus communautaires attendent aujourd'hui de l'agglomération qu'elle facilite le partage de diagnostics et de bonnes pratiques et favorise l'activation de l'écosystème de partenaires pour porter des projets ambitieux, au service des communes et de leurs habitants et permettant de relever les défis sociétaux et environnementaux auxquels nous faisons face.

Sans préjuger des orientations stratégiques qui seront prochainement adoptées dans le cadre du Nouveau Projet de territoire, c'est ce à quoi contribue cette première étape du CRTE.

Le Président de la CA
Saint-Germain Boucles de Seine



Pierre FOND



Mot de Jean-Jacques BROT

Au sortir de la crise sanitaire qui a profondément affectée nos territoires, la relance est la priorité de l'État dans le département des Yvelines. Le plan France Relance, de plus de 100 milliards d'euros, est un effort sans précédent pour relever notre économie. C'est également une occasion unique d'accélérer la transition écologique et de renforcer la cohésion territoriale.

Parce que la relance ne peut se faire qu'avec les collectivités territoriales, le Gouvernement a souhaité leur proposer un nouveau type de contrat intégrateur : le contrat de relance et de transition écologique.

Elaboré par la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine en partenariat avec les services de l'État, ce contrat traduit la volonté des élus du territoire de s'engager dans un projet commun et ambitieux en termes de transition écologique et de solidarité.

Signé pour six ans, ce contrat sur-mesure tient compte des spécificités du territoire de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine, dans une démarche de différenciation qui guide l'action territoriale de l'Etat. Il est le fruit d'une réflexion commune des élus et des acteurs locaux quant à l'ambition qu'ils souhaitent porter, les priorités qu'ils se fixent, les projets qu'ils comptent mener.

L'État apportera son soutien à la mise en œuvre de ce contrat, véritable déclinaison territoriale du Plan de relance. Chaque projet fera l'objet d'un appui particulier pour veiller à sa bonne réalisation.

Dans les années à venir, les dispositifs gouvernementaux à destination des territoires s'inséreront au sein de ce contrat de relance et de transition écologique pour bénéficier de la dynamique et des partenariats engagés. Ce contrat a donc vocation à évoluer au fil du temps, mais restera la colonne vertébrale du partenariat entre l'État et la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine.

Vous pouvez compter sur l'engagement plein et entier des services de l'État à vos côtés pour la pleine réussite de cette belle ambition.

Pour le Préfet des Yvelines
Et par délégation
Le sous-préfet de l'arrondissement
de Saint-Germain-en-Laye



Jehan-Eric Winckler

Introduction :

Présentation du Contrat de Relance et Transition Écologique

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique. Le CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales. Il regroupe et intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État existants à destination des collectivités territoriales, lesquels ont été renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance. Dans la durée du mandat municipal 2020/2026, le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture et d'aménagement numérique.

Présentation du Plan France Relance

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le Gouvernement. Présenté par le Premier ministre le 3 septembre 2020, ce plan France relance constitue à la fois une réponse conjoncturelle forte à la crise économique engendrée par la pandémie et un plan d'investissement reposant sur 3 priorités clairement identifiées : la transition écologique, la compétitivité économique et la cohésion sociale. Ce plan de relance, qui constitue la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays afin d'atteindre les objectifs environnementaux ambitieux que la France s'est fixée, propose des mesures concrètes et à destination de tous et en particulier des collectivités.

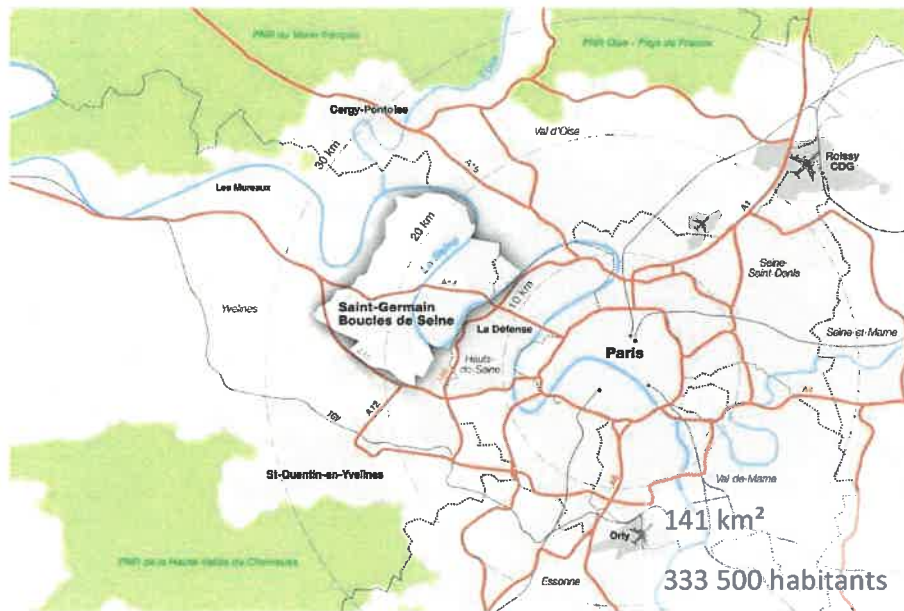
I- LES ENJEUX DU TERRITOIRE

1.1 Principales caractéristiques du territoire

La Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine a été créée au 1^{er} janvier 2016. Elle résulte de la fusion entre la Communauté d'agglomération de la Boucle de la Seine, la Communauté d'agglomération Saint-Germain Seine et Forêts, la Communauté de communes Maisons-Mesnil et de l'intégration de la commune de Bezons.

Situation géographique

L'agglomération est composée de 19 Communes. Son territoire s'étend sur 141km² dans l'ouest de l'Île-de-France à l'articulation des départements des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et à proximité immédiate du quartier d'affaires de La Défense et des grandes agglomérations qui structurent l'ouest parisien (la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise à l'ouest et les Communautés d'agglomération de Versailles Grand Parc et de Saint Quentin en Yvelines au sud, Val Paris au nord et les établissements publics territoriaux Paris Ouest la Défense et Boucle Nord de Seine à l'est).



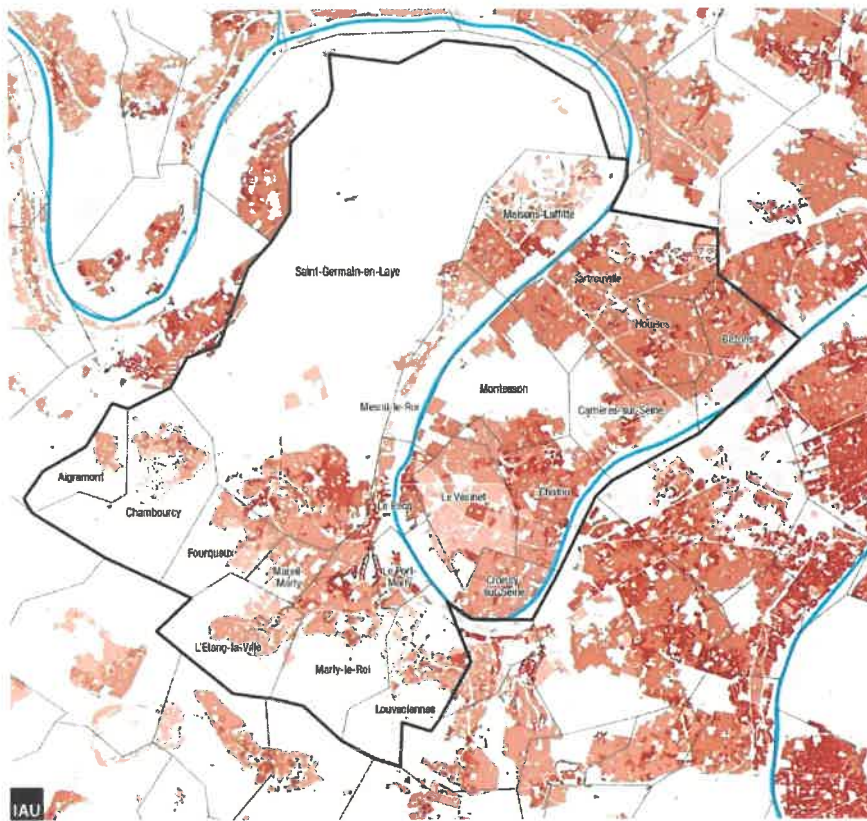
Population

La CASGBS se caractérise par un **essoufflement démographique** depuis 2007. De 2012 à 2017, la population a cru de 0.05% par an pour atteindre 333 500 habitants en 2017. C'est 7 fois moins rapide que le Département et 9 fois moins que la Région. La pyramide des âges se distingue par une **surreprésentation des seniors** et un déficit dans la tranche d'âge des 15 à 44 ans.

La population de la CASGBS se distingue particulièrement par son niveau d'études supérieures : près d'un habitant sur deux possède un diplôme d'études supérieures contre 40% en Île-de-France et 27% en France métropolitaine. Le territoire attire de nombreux expatriés ou Français de retour d'expatriation, grâce notamment à son offre éducative réputée (lycée international de Saint-Germain-en-Laye, the British School of Paris à Croissy-sur-Seine, Science-Po Saint-Germain-en-Laye, ...).

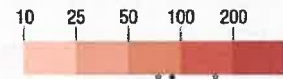
La CASGBS se distingue par le profil de sa population aisée. Elle concentre moins de ménages modestes que les moyennes régionales ou départementales, et plus de ménages aisés. Son taux de pauvreté (8.8%) se retrouve ainsi logiquement en-dessous de celui des Yvelines (9.4%) et de l'Île-de-France (15.3%).

Le caractère aisé du territoire se traduit par la **cherté de l'immobilier**. La propriété occupante, avec 59% de résidences principales est dominante et en augmentation. Le locatif privé représente 25% du parc de logements et le locatif social, 16% du parc.



Densité de population en 2012 dans les zones d'habitat*

en habitants par hectare



Saint-Germain Boucle de Seine
76 hab/ha

MGP
168 hab/ha

Région
88 hab/ha

* Croisement des IRIS 2012 avec le MCS 2012 et répartition des données de population sur les zones d'habitat.

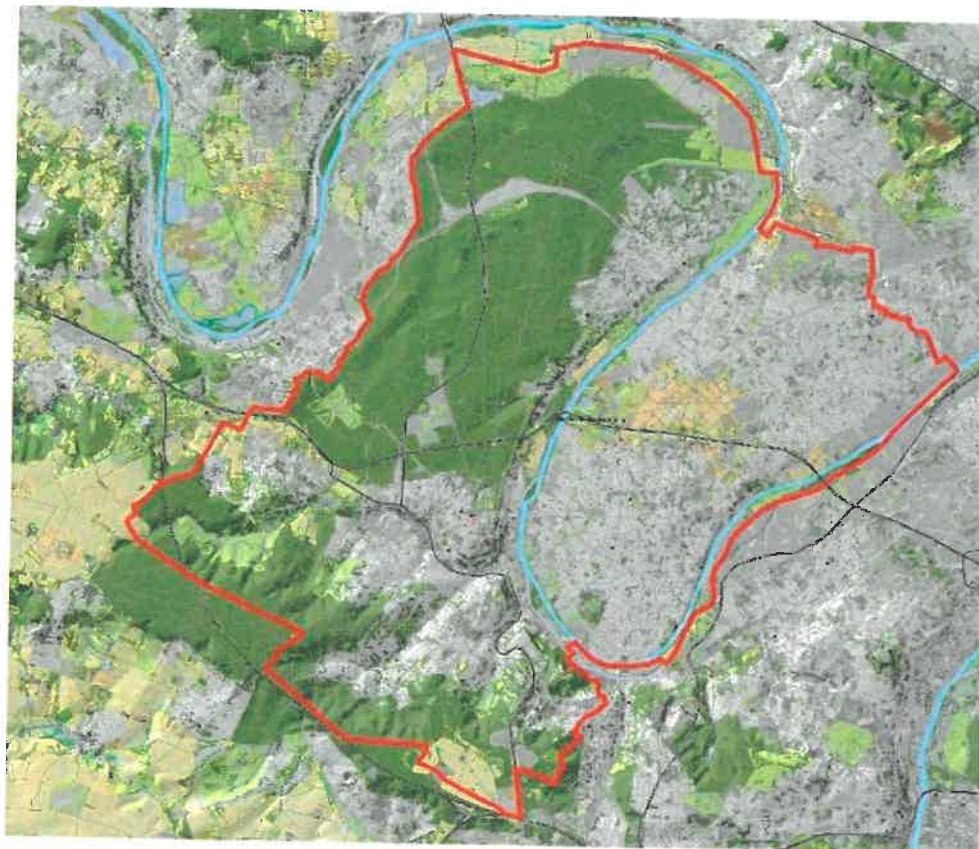
0 2km

© IAU idF 2016

sources : IAU idF, INSEE 2012

Cadre de vie

Les habitants de la CASGBS bénéficient d'un **cadre de vie de qualité** : la forêt de Saint-Germain-en-Laye classée « forêt de protection » depuis 2020, celle de Marly-le-Roi pour laquelle une demande de classement a été faite, la plaine de Montesson et les berges de Seine constituent les 4 entités venant mailler le paysage en espaces verts et de loisirs. A l'échelle de l'ensemble de son territoire, la CASGBS dispose d'un ratio d'espaces verts par habitant de 146.7m², très largement supérieur à celui de la Métropole du Grand Paris (15.9m²), de la région (99.8m²) mais inférieur à celui des Yvelines (241.1 m²).



Structure paysagère

Les milieux naturels

Occupation du sol des espaces naturels	
Si-dans un terrain non agricole	Marais agricole
Jardin ou friches	Culture intensive sans semis
Pari	Prairie, surfaces en herbe à destination agricole
Jardin familiaux	Lands et hermines
Audier de basses	Forêt à feuill.
Vergers et petits fruits	Végétation rudérale
Forêt de feuillus	Espaces verts
Forêt de conifères	Terrain inhabités
Forêt mixte	
Pétoches	
Trame végétale forte	Trame végétale humide
Surface avec arbres matures	Bande hermines (large 2 à 5 mètre)
Neige hivernale	Bande hermines étroite (large de 3 mètres)
Bière humide	Régions
Zone de répit	Milieu humide
Zone de répit	Cours d'eau passif
Zone de répit	Cours d'eau (actif) (y compris fossés et canaux)
Zone de répit	Canal
Zone de répit	Trame végétale méditerranéenne
Zone de répit	Alignement d'arbres
Zone de répit	Alignement de lignes
Zone de répit	Alignement de poteaux
Zone de répit	Milieu urbain
Zone de répit	Milieu rural

Le territoire est parsemé de sites historiques qui ont façonné l'histoire de France (château de Saint-Germain-en-Laye, domaine national de Marly-le-Roi, château de Maisons-Laffitte, le château de Monte-Cristo au Port-Marly, le Désert de Retz à Chambourcy, ...). La boucle de Seine est aussi un haut lieu du patrimoine impressionniste, elle abrite notamment la Maison Fournaise à Chatou mais aussi les paysages des bords de Seine de Bezons à Maisons-Laffitte.

La Communauté d'agglomération dispose en outre d'un patrimoine sportif important : activités fluviales, activités sur les berges de Seine, activités équestres, golfs,

Le territoire est en outre bien desservi par les transports en commun surtout en direction de Paris (RER A, Transilien J et L notamment).

De nombreux projets de transports en commun viendront enrichir cette offre :

- Modernisation des lignes existantes : Schéma directeur RER A et Schéma de secteur des lignes Transilien
- Développement du réseau du Grand Paris Express : Prolongement du RER E à l'Ouest jusqu'à Mantes (EOLE) : Gare EOLE à Houilles/Carrières
- T13 Express : phase 1 St Germain RER - St Cyr - début 2022, Phase 2 Achères-ville correspondance EOLE. Création d'une gare au Camp des Loges.
- Prolongement du T11 Express à l'ouest d'Epinau-sur-Seine jusqu'à Sartrouville, phase 3, 2027, avec création d'une gare : Sartrouville Val Notre-Dame
- TCSP Argenteuil-Bezons- Sartrouville à l'horizon 2024-26

A travers son **Plan vélo**, la CASGBS œuvre par ailleurs à la densification du réseau d'itinéraires cyclables sécurisés, continus et adaptés aux nouvelles modalités de transport maillant le territoire, mettant en valeur la Seine et les espaces forestiers, et connectant le territoire aux polarités voisines (université de Nanterre, pôle d'emploi de La Défense, ...).

Activité économique

La CASGBS dispose de **fondamentaux économiques solides** : un taux de chômage de 10% en 2017, inférieur de 2.5 points à la moyenne régionale, une évolution de l'emploi privé positive sur les 10 dernières années, une faible représentation des secteurs économiques projetés comme en déclin à horizon 2030 (industrie, gaz, électricité, ...), et des secteurs ayant le plus souffert du confinement (restauration, construction, industries manufacturières).

L'histoire du territoire témoigne d'une diversité de vocations des bassins de vie qui le composent comme le tissu industriel traditionnel en mutation de l'axe Bezons/Carrières-sur-Seine/Sartrouville ou la vocation commerciale, tertiaire et touristique du sud-ouest avec notamment les centres-villes de Saint-Germain-en-Laye, Maisons-Laffitte ou Le Vésinet. Il existe ainsi une dynamique de développement économique diffuse sur l'ensemble du territoire.

La CASGBS héberge plus de 20 000 entreprises et offre 100 000 emplois répartis dans les tissus urbains et dans la quarantaine de zones d'activité du territoire. Le tissu économique se caractérise par une tertiarisation prononcée spécialisée dans le commerce et les services à la population.

En termes de création nette d'entreprises, le territoire connaît une dynamique essentiellement portée par les services aux entreprises et, dans une moindre mesure, par les services à la population et la construction.

Le territoire présente de plus, des espaces agricoles (plaine de Montesson, du Mesnil-le-Roi, de Chambourcy, ...) qui peuvent contribuer aux futures stratégies alimentaires de la métropole parisienne, en favorisant le développement des circuits courts.

Afin de protéger le patrimoine naturel et agricole et préserver l'activité des exploitants à long terme, la CASGBS a ainsi été à l'initiative de la création de Zones agricoles protégées sur la plaine agricole située sur les Communes de Sartrouville, Montesson et Carrières-sur-Seine.

2.2 Les enjeux et la stratégie du territoire

En 2020, la Communauté d'agglomération a renouvelé son exécutif avec près d'un tiers de maires nouvellement élus, devenus membres du bureau communautaire. En pleine crise sanitaire, les attentes et les exigences des 19 communes vis-à-vis de l'échelon intercommunal se sont précisées.

Au cours du précédent mandat, la Communauté d'agglomération a initié de nombreux projets qui doivent dans les années à venir améliorer le quotidien des habitants tout en tentant de répondre aux défis environnementaux actuels. Pour répondre aux enjeux de dynamisation et de rayonnement du territoire, une série d'actions structurantes a été engagée et doit être poursuivie et enrichie de nouveaux projets durant le mandat actuel.

Renforcer les partenariats au service de l'attractivité du territoire et de la transition écologique

Comment concilier les enjeux de la zéro artificialisation nette et poursuivre le développement du territoire ? Comment favoriser les parcours résidentiels aujourd'hui bloqués, tout en évitant

l'étalement urbain ? Comment accompagner les communes sans multiplier les contraintes normatives ? Comment concilier le besoin d'hyper proximité dans un contexte de plus en plus métropolitain ? C'est en parvenant à répondre à ces questions que l'agglomération sera utile à ses habitants, ses étudiants, ses travailleurs, ses entrepreneurs.

L'agglomération, très soucieuse du respect des prérogatives communales, souhaite se doter **d'outils de dialogue et d'instance de travail** qui facilitent la mise en œuvre des politiques publiques en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels et privés ; au-delà des plans et contrats cadres, il s'agit aussi de se doter **de chartes « d'activation » partenariale** : charte promoteur pour la qualité des logements, partenariat pour la rénovation énergétique des logements, charte de transition agricole, partenariats avec l'ONF, VNF, les opérateurs de compensation ... Elle se donnera pour mission de mettre en valeur les initiatives déjà présentes sur le territoire pour partager les bonnes pratiques (géothermie, réseaux de chaleurs, toitures végétalisées pour temporiser le ruissellement, chasse aux fuites des réseaux, éco-quartiers, rénovation énergétique, etc.)

En lien avec les communes, il s'agit aussi d'organiser une meilleure gestion des ressources et compétences via notamment le schéma de mutualisation. Les questions de sureté et de sécurité par exemple, nécessitent des investissements conséquents et génèrent de frais de fonctionnement importants qu'il convient d'optimiser.

L'enjeu pour la CASGBS est également d'inclure dans son corpus de politiques publiques des compétences relevant historiquement de l'Etat (GEMAPI) et des communes (Eaux et Assainissement). Si l'enjeu premier est d'assurer la continuité du service public, il apparaît clairement que l'échelon intercommunal doit permettre très rapidement d'assurer **une meilleure gestion des ressources** dans un contexte de raréfaction accélérée, d'améliorer la qualité du service rendu, dans un souci de proximité, tout en maîtrisant les coûts à moyen terme. La Communauté d'agglomération souhaite donc rapidement se doter d'une organisation souple et pragmatique associant communes et syndicats, tout en maîtrisant ses compétences par la mise en œuvre de **schémas directeurs** permettant de poser des diagnostics partagés et envisager des plans d'actions financés dans le temps. Pour se faire, l'agglomération s'appuiera sur les redevances et les taxes nécessaires à la réalisation d'investissements conséquents (instauration de la taxe GEMAPI en 2020).

La CASGBS souhaite également continuer **d'accompagner les communes dans des programmes de dynamisation**. Action cœur de ville à Sartrouville et Urbact à Saint-Germain-en-Laye sont deux dispositifs en cours, dans lesquels l'agglomération est partie prenante pour activer l'ensemble des leviers de politiques publiques et renforcer l'attractivité des centres-villes. L'agglomération a mobilisé une ingénierie sans précédent pour « dupliquer » ces dispositifs en direction des plus petites communes du territoire (6 communes engagées dans un programme de travail de 18 mois) et souhaite proposer un dispositif similaire pour les communes de taille intermédiaire (lancement du dispositif prévu pour septembre 2021). La rénovation des pôles gares, véritables portes d'entrée des centres-villes vient compléter ces dispositifs. En lien avec Ile de France mobilité, la CA a lancée des études préalables aux réaménagements des pôles gare à Marly le Roi, Houilles, Saint-Germain-en-Laye, Maisons-Laffitte, Sartrouville (études 2020-2021) et Chatou (étude prévue en 2022). Ces démarches d'études doivent aboutir à un programme d'investissement conséquent entre 2022 et 2025. Ces rénovations de pôles sont autant d'opportunités pour les Communes, de repenser la programmation aux abords des gares (commerces, activités économiques, logements, équipements,...).

Dans un souci **d'équité territoriale**, il s'agit aussi pour l'agglomération de poursuivre la démarche engagée dans les programmes de politique de la ville (Bezons, Carrières-sur-Seine et Sartrouville) et

de renouvellement urbain du quartier des Indes à Sartrouville qui doit accueillir à horizon 2030 une nouvelle gare du T11.

L'attractivité du territoire passe aussi par un **renforcement des services rendus aux populations**, afin que ces dernières puissent pleinement entrer dans la transition écologique, en se déplaçant mieux (plan vélo, renforcement et amélioration de l'offre de transport en commun, via des aménagements de voirie prioritaires) et aussi en améliorant sensiblement **la gestion des déchets**. La livraison prévue pour 2022 d'une déchèterie intercommunale sera le point de départ d'une démarche plus ambitieuse de mise en réseau des déchèteries et de développement d'un maillage de proximité efficace et accessible à tous. Ces nouveaux équipements sont le corollaire d'une **politique de réduction des déchets** très active et plébiscitée par les habitants, via notamment le compostage des biodéchets.

Organiser la santé et la résilience de notre territoire

De fait, cette dernière année de pandémie mondiale a fait émerger une thématique jusque-là non prise en charge par l'échelon intercommunal, celle de la santé. Le **lien entre santé et territoire** est pourtant évident. Il a émergé dans les réflexions de dynamisation des centres-villes avec une préoccupation de toutes les communes concernées : lutter contre la désertification médicale, dans un territoire où les personnes âgées sont surreprésentées et les départs en retraite nombreux au sein du corps médical. Il s'est accentué avec les urgences de l'épidémie : commande de masques et de gel, équipement des populations, acheminement des plus fragiles vers les centres de vaccination, etc. Sur tous ces sujets, la CA a accompagné et soutenu les communes. Les politiques de santé doivent être territorialisées et coordonnées, pour **s'articuler avec les politiques d'alimentation, de prévention des risques, de lutte contre la désertification** mais aussi avec les **politiques d'innovation** : le développement d'une télémédecine respectueuse des patients, l'implantation de laboratoires de recherche et d'innovation. L'agglomération accueille aujourd'hui des grands groupes pharmaceutiques et leur implantation doit être accompagnée par le déploiement des partenariats de recherche publique et privée de pointe. Il s'agit aussi de permettre de former nos populations aux métiers du soin, de loger les personnels soignants, etc.

Porter le développement économique du territoire pour préserver les capacités financières de l'agglomération.

L'agglomération, pour pouvoir investir, n'a d'autre choix que de mener une politique de développement économique ambitieuse : consolidation du pôle économique Est (Bezons Carrières Sartrouville) via une politique de densification (rachat et remise sur le marché de fonciers à vocation industrielle et à forte valeur ajoutée), et d'extension maîtrisée sur des friches (site d'anciennes carrières), déploiement du pôle Ouest (Saint-Germain Chambourcy) via l'accompagnement au développement du **pôle enseignement d'excellence et de R&D publics et privés**.

La Communauté d'agglomération conduit une politique d'accompagnement des entreprises du territoire, en les soutenant fortement via le Fonds Résilience, en accompagnant les projets de développement structurants et/ou innovants (campus Ixblue à Saint-Germain en laye et Champerché à Sartrouville et plan mobilité interentreprise ATOS à Bezons) et en préservant les capacités d'implantation d'une activité industrielle historiquement présente sur une partie du territoire. Elle agit également aux côtés des communes pour soutenir le commerce (mise en œuvre d'une appli numérique, d'un observatoire du commerce) et se positionne comme tête de réseau des managers de commerce locaux.

Quelle stratégie pour le mandat ?

Pour parvenir à porter ses enjeux, la Communauté d'agglomération souhaite consolider sa politique de planification, en y intégrant une politique de projet et des processus de **fabrication d'un territoire capable, intégrant les expérimentations et faisant des services urbains un levier stratégique.**

A ce stade, le contrat de relance et de transition écologique signé entre l'Etat et la CASGBS constitue une **première étape** : des axes de coopération devront être développés et actualisés dans les prochains mois à l'aune des développements de l'action de l'Etat et de celle de la CA. En effet, cette dernière entend prendre le temps de déployer ses propres outils de politiques publiques répondant aux enjeux du territoire et permettant de consolider sa relation avec l'Etat et l'ensemble des partenaires.

Ainsi l'agglomération compte d'ici la fin de l'année 2021 achever son **Nouveau Projet de Territoire**, document stratégique au service de chacune de ses communes membres, compléter ce projet de territoire d'un **pacte financier et fiscal et d'un PPI** garantissant la mise en œuvre des politiques publiques. Ce Nouveau Projet de Territoire sera le socle de déploiement de l'action publique et devra permettre de sécuriser les partenariats financiers et de concrétiser les plans d'action utiles au territoire : poursuite du PLHi et du PCAET, évolution à venir du CRTE, du CYT, et des contrats régionaux. Il doit en outre permettre au territoire de penser de nouvelles manières de faire (projets, expérimentations) et des nouveaux partenariats : ONF, Chambre agriculture, ARS, Action logement sont autant de partenaires qui gèrent des pans structurants de l'activité du territoire et pour lesquels les attentes des élus et des habitants sont fortes et méritent d'être relayées, soutenues et améliorées, pour faire de ce territoire un **territoire sécurisant, attractif et résilient.**

II- VOLET TRANSITION ECOLOGIQUE

2.1 Promouvoir la sobriété et la performance énergétique

L'Ile-de-France représente près de 16% des consommations énergétiques françaises et 10% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire national. En Ile-de-France, le chauffage des bâtiments représente 31% des émissions de gaz à effet de serre et 63% de la consommation énergétique.

Dans le cadre du Plan de relance, l'Etat a mis en place une série de dispositifs de soutien financier en faveur de la rénovation thermique des bâtiments publics et des logements privés.

Les bâtiments publics

L'Etat soutient les collectivités locales dans leurs projets de rénovation thermique de leur propre patrimoine.

De nombreuses villes de la CASGBS en ont fait une priorité prévoyant sur la durée du mandat, des travaux d'isolation, de menuiserie, de couverture ou encore de ravalement de leurs bâtiments les plus énergivores, avec pour objectif de diminuer les émissions de gaz à effet de serre produites et de réduire leurs consommations énergétiques.

Les logements des particuliers

Des efforts conjoints sont également entrepris afin de conseiller et accompagner les habitants du territoire dans la réalisation de leur projet de rénovation énergétique.

La CASGBS s'est engagée depuis 2016 dans la lutte contre la précarité énergétique en décidant d'abonder les aides de l'ANAH à destination des propriétaires bailleurs ou occupants sous condition de ressources, pour leurs travaux de rénovation énergétique et pour les travaux de réhabilitation de logements insalubres ou très dégradés.

Au niveau national, le programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique mobilisant l'ensemble des échelons de collectivités territoriales et les réseaux professionnels, en s'appuyant sur le réseau « FAIRE » existant et déployé avec le soutien de l'ADEME depuis 2001. Ce programme est cofinancé par les collectivités et des entreprises privées (Obligés) dans le cadre du dispositif de certificats d'économies d'énergie (CEE). Le montant total maximum alloué par les Obligés dans le cadre du programme national est de 200 millions euros HT pour 3 ans.

La CASGBS s'est d'ores et déjà associée au département du Val d'Oise pour porter ce programme sur le territoire de Bezons. Les services proposés s'étendent du conseil au suivi des travaux : il s'agit d'un appui humain, technique et juridique aux porteurs de projet, dispensé par l'ADIL et SOLIHA qui interviendront ensemble en fonction de leurs compétences respectives dans le cadre d'un guichet unique (une seule porte d'entrée, un seul numéro de téléphone). L'ADIL 95 sera « porte d'entrée » de l'information de 1er niveau. SOLIHA Paris, Hauts-de-Seine, Val d'Oise, sera l'interlocuteur technique des ménages, dès la phase de conseil personnalisé et assurera les missions d'accompagnement pour la réalisation des travaux et de suivi des travaux.

Le Département et les EPCI assureront la mise en œuvre de la dynamique de rénovation sur le territoire : stimulation de la demande (communication), sécurisation des parcours, mobilisation, qualification des professionnels. Ils pourront bénéficier à ce titre d'un financement à hauteur de 50% des dépenses engagées au titre des CEE.

Des partenariats similaires seront développés afin d'étendre la mise en œuvre de ce programme sur l'ensemble du territoire de la CASGBS.

2.2 Promouvoir la mobilité durable

L'Etat et la CASGBS conjugueront leurs actions pour contribuer au développement des transports en commun et des mobilités douces et décarbonées.

Les transports en commun

Le territoire de la CASGBS est bien desservi par le transport ferroviaire notamment en direction de Paris.

De nombreux projets viendront enrichir cette offre dans les années à venir :

- Modernisation des lignes existantes ; schéma directeur RER A et schéma de secteur des lignes Transilien
- Développement du réseau du Grand Paris Express : prolongement du RER E à l'ouest jusqu'à Mantes (EOLE) : Gare EOLE à Houilles/Carrières
- T13 Express : phase 1 Saint-Germain RER – Saint-Cyr - début 2022 ; phase 2 Achères ville correspondance EOLE. Création d'une gare au Camp des Loges.

- Prolongement du T11 Express à l'ouest d'Épinay-sur-Seine jusqu'à Sartrouville ; phase 3 en 2027 avec la création d'une gare à Sartrouville Val Notre Dame.

- TCSP Argenteuil-Bezons-Sartrouville à l'horizon 2024-2026

Bien que portés par Ile-de-France Mobilités, ces projets sont structurants pour la CASGBS et sa politique en matière de transport. C'est notamment dans ce cadre qu'elle a défini les 6 pôles gare devant faire l'objet de réaménagement durant la durée du mandat (Saint-Germain-en-Laye, Marly-le-Roi, Houilles, Sartrouville, Maisons-Laffitte, Chatou).

La CASGBS souhaite également développer son offre de bus. Après avoir renforcé l'offre sur un grand nombre de lignes entre 2017 et 2019, la CASGBS lance un programme de mise en accessibilité de l'ensemble des quais bus afin d'en faciliter l'accès au plus grand nombre. Un nouveau dépôt de bus pouvant accueillir des véhicules GNV est également en projet à Chambourcy.

Cette politique de mobilité assure une desserte fine du territoire en rabattement sur les grands axes de transport en commun, les liaisons radiales est ouest sont ainsi assurée depuis et vers la métropole. Fort de ce constat l'agglomération, en tant que territoire multipolaire, souhaitera au cours de ce mandat répondre à une attente forte des habitants de pouvoir se rendre dans les différents centres-villes autrement qu'en voiture (mode très majoritaire actuellement). L'enjeu est donc de proposer une offre de transport en commun performante. L'agglomération souhaite avancer sur ces thématiques via des dispositifs dit d'urbanisme tactiques ou d'expérimentations (cf. navette électrique à Saint-Germain-en-Laye) afin d'ajuster ces nouveaux moyens aux besoins réels des populations. Ces dispositifs constituent l'un des leviers pour renforcer l'attractivité des centres-villes, les dé-saturer et offrir des espaces publics plus qualitatifs et fonctionnels pour les modes actifs (vélo, piétons).

Les mobilités douces

Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, le Plan Climat fixe un objectif de 10% de déplacements à vélo à l'horizon 2024, puis de multiplication par 3 des déplacements à vélo à l'horizon 2030, pour atteindre plus de la moitié des déplacements en modes actifs à l'horizon 2050.

Dès 2018, la CASGBS s'est attelée à l'élaboration de son Plan Vélo dans le prolongement de ceux portés par la Région Ile de France et l'Etat. L'objectif de ce plan dont la mise en œuvre doit s'étendre jusqu'à 2026, est de déployer un maillage structurant, continu et confortable qui permette d'effectuer des trajets rapides et sécurisés vers les gares, les établissements scolaires du territoire mais aussi en direction des territoires voisins et vers les pôles d'emplois majeurs d'Ile de France.

La CASGBS a élaboré un schéma directeur des aménagements cyclables structurants pour créer un réseau performant et répondre aux enjeux suivants :

- réduire les effets de rupture (Seine et autoroute)
- assurer l'accessibilité aux pôles d'emplois
- sécuriser le rabattement vers les gares
- proposer des parcours touristiques continus

En plus de participer au déploiement du RER Vélo en partenariat avec la région Ile-de-France, la CASGBS souhaite créer à l'échelle de son territoire, un Réseau Express vélo (REVe) en aménageant 5 liaisons structurantes :

- 1- Aigremont- Rueil-Malmaison
- 2- Maisons-Laffitte- Nanterre
- 3- La Pecq-Houilles
- 4- Saint-Germain-en-Laye – L'Etang-la-Ville
- 5- Saint-Germain-en-Laye – Versailles

En complément de ces axes structurants, la CASGBS souhaite poursuivre et développer les aménagements cyclables locaux. Ceux-ci permettront principalement l'accessibilité aux gares et stations ainsi qu'aux principales polarités de l'agglomération (établissements scolaires, commerces, ...).

Enfin la CASGBS souhaite parachever les aménagements cyclables touristiques afin d'assurer la continuité des aménagements sur les berges de Seine et de favoriser l'accès à certains sites touristiques et aux forêts.

La Seine et les infrastructures routières sont des coupures urbaines notables pour les mobilités actives sur le territoire. Aucun aménagement cyclable dédié n'existe sur les franchissements de Seine aujourd'hui. Ainsi, dans certains secteurs, la circulation des cyclistes est particulièrement difficile, notamment au niveau de deux franchissements de la N13.

L'objectif de la CASGBS est d'améliorer les franchissements de Seine et de la RN13 par la création de passerelles ou d'encorbellements sur les ponts existants (passerelle EOLE, pont du Pecq, pont de Chatou, pont de la 2ème DB entre Sartrouville et Maisons-Laffitte, pont de Bougival, franchissements de la RN13 à Saint-Germain-en-Laye, Le Pecq et Le Port-Marly). En ces sens, l'agglomération s'inscrit directement dans le Plan Vélo national qui vise à accompagner les collectivités sur les ruptures des parcours notamment liées à des grandes infrastructures routières et/ou naturelles.

La CASGBS souhaite également renforcer l'offre de services à destination des cyclistes notamment en développant le maillage des parcs sécurisés de vélos et un réseau de station de gonflage et de réparation en libre-service, en mettant à disposition des Communes et associations, une machine de marquage vélo ou encore en soutenant la création et la diffusion du service de location longue durée de vélo à assistance électrique d'Ile de France Mobilités.

Enfin, pour renforcer l'usage du vélo notamment dans le cadre des trajets domicile-travail, la CASGBS souhaite accompagner les entreprises du territoire dans la réalisation de leur Plan Mobilité Entreprise.

Les projets portés par la CASGBS seront complétés par les projets des villes qui elles aussi œuvrent au développement des mobilités douces notamment par l'élaboration de leur propre Plan vélo ou par l'aménagement de zones entièrement piétonnes. Elles seront travaillées en outre avec l'Office de tourisme intercommunal pour mailler et valoriser notre patrimoine historique et naturel.

2.3 La gestion économe des ressources

Protection de la ressource en eau et limitation du ruissellement

Conformément aux lois NOTRe (2015) et Ferrand-Fesneau (2018), la CASGBS exerce la compétence obligatoire « eau potable, eaux pluviales urbaines et assainissement » depuis le 1^{er} janvier 2020. Actuellement, ces compétences sont exercées *via* des conventions avec les communes et les syndicats. Il est prévu à terme une gestion par la CASGBS. Dans cet objectif, il est prévu de réaliser un schéma directeur d'assainissement à l'échelle du territoire.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} novembre 2018, la CASGBS est compétente en matière de GEMAPI et a opéré un transfert complet de cette compétence au syndicat du SMSO pour tout le territoire de la CASGBS.

L'instauration d'une taxe GEMAPI applicable depuis le 1^{er} janvier 2021 permet de mettre en place une politique globale de lutte contre les inondations avec des opérations sur les systèmes d'endiguement existants (Montesson-Sartrouville et Le Pecq), l'entretien et la renaturation de cours d'eau (ex. : ru de Buzot) et des études de programmation contre les inondations. De plus, une étude est actuellement menée afin d'évaluer la possibilité d'un transfert de la compétence « ruissellement » à la CASGBS.

Limitation de la production de déchets et leur valorisation

La CASGBS exerce la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ». Dans le cadre de cette compétence, la CASGBS s'est fixée comme objectif ambitieux la réduction des déchets comme axe prioritaire dans sa politique de gestion des déchets ménagers.

L'un des 1ers volets de cette démarche initiée est la prévention des déchets par l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), dans laquelle le compostage est une démarche déjà largement engagée sur le territoire. A ce jour, environ 11% de la population du territoire bénéficient d'une solution de compostage individuel ou partagé.

Par ailleurs, d'autres volets stratégiques sont mis en œuvre afin d'optimiser la gestion du service et des coûts.

Renouvellement des marchés de collecte

Depuis sa création au 1^{er} janvier 2016, une convergence des marchés de collecte a été engagée en vue d'une mutualisation plus large, devant permettre de dégager, à terme, des économies d'échelle. A l'horizon 2022, un marché de collecte mutualisé va ainsi être mis en place avec un objectif de réduction des coûts par le regroupement des contrats de collecte mais également en optimisant les prestations demandées et en favorisant la réduction de la production des déchets. Des possibilités de mener des expérimentations ont aussi été intégrées pour les communes volontaires comme des réductions de fréquence de collecte ou la mise en place de la tarification incitative.

Une démarche d'harmonisation du service de collecte a également été engagée devant aboutir à une redéfinition de la fiscalité (TEOM).

Enfin, afin de diminuer l'impact environnemental, une attention particulière a été portée sur les motorisations déployées avec un nombre minimum de véhicules non diesel ainsi que des lève-conteneurs et compacteurs électriques afin de réduire les nuisances sonores.

Projet de déchèterie intercommunale

La CASGBS souhaite développer le réseau de déchèteries sur son territoire pour aboutir à un maillage pertinent pour ses habitants. Depuis la fermeture, fin 2015, de la déchèterie fixe de Saint-Germain-en-Laye, ce secteur de la CASGBS dispose d'une solution « dégradée » sous forme de déchèterie mobile. Ce site temporaire est accessible aux habitants de St-Germain-en-Laye et Mareil-Marly.

Ainsi, la création d'une déchèterie intercommunale est apparue comme étant une priorité afin d'offrir un service de qualité et de proximité aux habitants de plusieurs communes à l'ouest du territoire de la CASGBS.

Cette déchèterie s'inscrira donc pleinement comme projet d'aménagement durable structurant sur le territoire de la CASGBS en améliorant le niveau de service concernant la gestion des déchets des usagers tout en maîtrisant les coûts.

La mise en place de cette future déchèterie permettra de répondre aux objectifs suivants :

- limiter la multiplication des dépôts sauvages, en lien avec l'engagement de la région Ile-de-France contre ces dépôts menée depuis 2016 via le plan d'action « Ile-de-France propreté » et le Fonds propreté, notamment sur les forêts domaniales de Saint-Germain-en-Laye et Marly-le-Roi ;
- permettre aux usagers d'évacuer leurs déchets dans de bonnes conditions en respectant la hiérarchie des modes de traitement, notamment en y intégrant une zone de réemploi dans le cadre d'une réflexion de mise en place d'une filière locale sur le territoire ;
- économiser les matières premières en augmentant la valorisation de certains déchets tels que les ferrailles, les huiles usagées, les déchets végétaux, etc. ;
- limiter les tonnages pris en charge lors de la collecte classique des ordures ménagères et des encombrants en porte à porte et envisager à terme une optimisation de certains services en porte à porte ;
- permettre l'accueil des services techniques et évaluer l'accueil possible des entreprises soumis à une adaptation des horaires (modalités à préciser) ;

Tout ceci en cohérence avec les objectifs du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) en matière de renforcement du maillage territorial des points de collecte.

Tri à la source des biodéchets

La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025. Cette obligation repose sur les collectivités qui doivent offrir une solution de tri à l'ensemble de leurs citoyens. De surcroît, le paquet économie circulaire de l'Union Européenne a renforcé cet objectif pour tous les pays membres la mise en place de tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023.

La gestion des biodéchets doit être intégrée dans la dynamique d'économie circulaire impliquant :

- en 1er lieu les actions de prévention dont la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- la gestion de proximité avec traitement in situ (compostage individuel, compostage partagé en pied d'immeubles ou à l'échelle d'un quartier sous forme traditionnelle ou électromécanique) ;
- la gestion collective (collecte en apport volontaire ou en porte-à-porte) avec traitement centralisé (compostage industriel, méthanisation) ;
- le retour au sol de ces biodéchets transformés.

La complémentarité des solutions est essentielle avec pour objectif d'atteindre la performance attendue à un coût maîtrisé.

Au préalable de l'instauration d'un dispositif global de gestion des biodéchets sur l'ensemble du territoire de la CASGBS pour l'horizon 2024, il est prévu de conduire une étude. Dans un 1er temps, l'objectif sera de réaliser un état initial du territoire puis de définir et cadrer des expérimentations qui seraient menées sur le territoire en 2022. La suite de l'étude aura pour objectif de définir la stratégie pour le 1er janvier 2024, en intégrant l'analyse progressive des résultats des expérimentations.

2.4 La protection de la biodiversité et la zéro artificialisation nette

La CASGBS s'est engagée dans la démarche d'élaboration de son Plan climat air énergie territorial (PCAET) lors d'un vote en Conseil communautaire le 27 septembre 2018.

Ce document-cadre et réglementaire, qui a pour objectif de définir la politique énergétique et climatique de la collectivité, est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Il doit être révisé tous les 6 ans.

Le périmètre des actions de la CASGBS portera à la fois sur :

- son patrimoine et ses compétences propres (bâtiment, mobilité, aménagement, déchets...), par des leviers d'actions directs ;
- le territoire, par des leviers d'actions indirects, via la capacité à mobiliser les acteurs du territoire (villes, autorités locales, entreprises, associations...), afin d'agir avec eux et engager des actions multi-partenariales.

Dans le cadre du PCAET, la protection de la biodiversité représentera une thématique transversale qui devra être prise en compte dans l'ensemble des actions. En effet, la biodiversité a une fonction régulatrice du climat qui en fait une des solutions pour l'atténuation et présente des solutions pour s'adapter aux impacts des changements climatiques.

En lien avec la protection de la biodiversité, l'objectif de zéro artificialisation nette sera également poursuivi dans le cadre du PCAET. La création de Zones agricoles protégées (ZAP) sur la plaine agricole située sur les Communes de Sartrouville, Montesson et Carrières-sur-Seine, ou encore le classement des forêts de Saint-Germain-en-Laye et de Marly en "forêt de protection" s'inscrivent déjà dans cette démarche.

Au-delà de la préservation de ces espaces naturels, la CASGBS engage une réflexion pour développer la nature en ville via un maillage d'îlots de fraîcheur et ainsi réduire sa vulnérabilité face aux aléas climatiques.

III- VOLET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

A l'ouest de Paris, la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine compte près de 30 000 établissements, 100 000 emplois et 5 000 créations d'entreprises par an.

Au cœur de l'arc Paris/La Défense, Versailles/Saclay, Cergy-Pontoise, s'appuyant sur une offre de mobilité variée, un cadre de vie de grande qualité, une offre éducative multiculturelle et un tissu économique diversifié comprenant sites de production, entreprises à haute valeur ajoutée et filiales d'entreprises étrangères, le territoire dispose d'un fort potentiel d'innovation et de développement.

A l'échelle régionale, Saint-Germain Boucles de Seine fait partie du bassin d'emploi Seine Aval, trait d'union entre Paris et la Normandie. Désigné « Territoires d'industrie » depuis novembre 2018, l'agglomération dispose d'un solide tissu d'entreprises de l'économie de production. Mais les spécificités et la force du territoire résident avant tout dans sa population avec :

- 37% de cadres dans la population active soit l'un des pourcentages les plus élevés en France,
- Une population internationale/d'expatriés très importante pouvant atteindre jusqu'à 10% de la population dans certaines communes.

3.1 Favoriser le développement économique et les équilibres territoriaux

La Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine porte une politique volontariste de soutien et de développement de l'entrepreneuriat et de la création d'entreprises. Cette politique s'appuie sur trois axes :

- Le soutien technique et financier de structures dédiées à la promotion, l'accompagnement et au financement de créations d'entreprises ;
- Le déploiement d'une offre immobilière et de service dédiée aux créateurs et porteurs de projet (Pépinières et hôtels d'entreprises) ;
- La consolidation du tissu économique productif (agglomération labellisée Territoires d'industrie).

Pour accompagner et renforcer les dynamiques de création d'entreprises et d'innovation, la Communauté d'Agglomération souhaite déployer des programmes spécifiques dédiés aux projets innovants et/ou industriels à forte valeur ajoutée.

L'agglomération a pour ambition d'apporter des réponses aux enjeux d'équilibres économiques actuels et futurs des centres villes et centre bourgs de son territoire pour en faire des lieux expérimentaux et démonstrateurs de solutions conçues au niveau local.

Cette ambition se traduit par :

- La mise à disposition de l'ingénierie de l'agglomération
- La mise en réseau des acteurs locaux du développement commercial et économique
- Des études de l'appareil commercial à l'échelle communale et d'analyse des comportements d'achats des habitants
- Le lancement d'études ciblées de potentiel de développement économique et de programmations immobilières pour favoriser l'accueil de nouvelles activités en lien avec les réalités et dynamiques locales.

Avec l'appui de ses agences et de la Banque des Territoires, l'Etat pourra mobiliser ses ressources techniques et financières pour accompagner les actions du territoire : financement des managers de centre-ville, appui technique et financement d'études de potentiel de développement économique.

3.2 Préparer les entreprises aux enjeux de demain

Renommée pour son environnement naturel d'exception et pour sa dynamique entrepreneuriale (5 000 créations d'entreprises par an), Saint-Germain Boucles de Seine connaît une forte croissance des activités dans les domaines des services aux entreprises (KANTAR et NIELSEN) et dans les secteurs du numérique (ATOS - Siège social, DELL EMC, PHOTOBX, KONICA MINOLTA). Depuis plusieurs années, la Communauté d'agglomération est également un territoire d'émergence de nombreux projets d'entreprises organisées sous forme de coopérative, associations, fondations et dont le fonctionnement interne correspond aux concepts de l'économie sociale et solidaire (ESS).

L'agglomération souhaite ainsi se positionner comme un territoire d'expérimentation et d'innovation notamment sur les sujets de la numérisation des outils de production, mais également l'économie sociale et solidaire et plus largement la transition écologique et l'économie circulaire.

Accompagner les acteurs et projets de l'Economie Sociale et Solidaire

Pour accompagner les nombreuses initiatives dans ce domaine, l'agglomération a mis en place une aide exceptionnelle à l'immobilier d'entreprise pour soutenir le développement d'un lieu d'inspirations et d'expérimentations sociétales : le Quai des possibles à Saint-Germain en Laye.

Lauréat de l'AMI Fabriques des territoires, le Quai des possibles est un lieu de rencontre et de coworking qui propose des espaces d'événements et d'activités pour inspirer ainsi qu'un espace d'incubation et de travail collaboratif pour favoriser la création et le développement d'entreprises de l'ESS.

Parallèlement, pour permettre le rapprochement des entreprises de l'ESS avec les acteurs de l'économie traditionnelle, l'agglomération a organisé en 2020 une convention d'affaires en partenariat avec les services de l'Etat, de la Région et du Département des Yvelines. Cet événement pourra être renouvelé dans les années à venir.

Accompagner les entreprises dans leurs transitions économiques et environnementales

Dans le cadre du dispositif Territoire d'Industrie, la Communauté d'agglomération, aux côtés de l'Etat et de la région Ile-de-France, porte des projets favorisant le développement de l'économie verte, de l'économie de fonctionnalité et plus largement de l'économie circulaire.

La Communauté d'Agglomération s'est ainsi engagée dans la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avec pour objectif de tendre vers un territoire suffisant et performant énergétiquement, un territoire dont la qualité de vie de ses habitants est améliorée et qui favorise le développement de filières économiques innovantes et créatrices d'emplois locaux. Dans ce cadre, la production d'énergies durables représente un axe stratégique du développement des projets de production privés comme publics. Avec la chaleur fatale, l'énergie solaire représente un axe d'intervention dont le développement pourra s'appuyer sur les projets en cours de réalisation sur le bassin d'emploi Seine Aval (Sites de Ariane Group aux Mureaux, Renault à Flins ...) mais également sur la commune de Carrières-sur-Seine (AMI du Ministère des Armées).

L'agglomération mène également une politique volontariste ayant pour objectif de créer un maillage de lieux d'innovation et de créativité pouvant accompagner les activités de production dans leurs évolutions vers l'industrie du futur, d'une part, et participer à l'attractivité du territoire pour des projets innovants et des start-up, d'autre part :

- Déployer une offre d'accompagnement et d'accélération dédiée aux jeunes entreprises : Pépinières et Hôtels d'entreprises, expertise technique et financière, mise en réseau d'entreprises, programme d'accélération d'entreprises à fort potentiel ...
- Accompagner la création d'un campus de l'innovation et de l'excellence : iXCampus à Saint-Germain-en-Laye. Adossé à la société iXblue, ETI française leader dans la conception et fabrication de centrales inertielles, iXCampus propose des solutions d'hébergement pour les entreprises, des équipements techniques de pointe, un panel complet de services (restauration, salle de réunion et séminaire, salle de sport) et une offre en formations supérieures sur les thématiques des évolutions économiques, sociétales et environnementales comprenant un Open Living Lab (CY Ecole du Design pour le vivant).
- Développer un lieu dédié aux technologies du Digital et du Numérique : la Fabrique du Numérique à Bezons. Comprenant une offre d'hébergement sous format pépinière et hôtel d'entreprises, le site propose également des espaces de réunion et de séminaire et une offre

de formation au numérique (expérimentation Digital France School). Un projet d'espaces de formation et de plateaux techniques en lien avec l'entreprise PROTEC Industrie (lauréate du Fonds de soutien aéronautique de l'Etat) est également en cours d'étude.

Le projet de territoire devra définir si l'agglomération souhaite s'engager dans le champ de l'EIT (écologie industrielle territoriale).

3.3 Santé, alimentation durable et agriculture urbaine

Conscient des enjeux d'accès à la santé et de l'absence en France d'instituts spécialisés dans les domaines de la psychiatrie, le territoire se mobilise pour développer un pôle Santé autour des neurosciences à Chambourcy. Ayant pour objectif d'associer des établissements de recherches fondamentales et appliquées, de la formation supérieure, des entreprises de haute technologie, une offre en hébergement pour professionnels de santé, ce projet s'appuiera également sur une plaine de 35 ha réservée à l'agriculture biologique.

L'agglomération souhaite accompagner la transition écologique agricole du territoire en matière de préservation durable des espaces agricoles et maraîchers présents sur son territoire mais également de développement de filières autour de l'alimentation saine et de l'agriculture urbaine.

Dans ce cadre, plusieurs projets de reconquête de friches agricoles sont actuellement en cours de réalisation dans les communes avec pour objectifs partagés de :

- Préserver et/ou retrouver de la biodiversité,
- Favoriser la production locale et les circuits courts,
- Reconnecter les habitants à la nature autour de projets collaboratifs.

Parallèlement, plusieurs projets d'agriculture urbaine sont soutenus ou initiés par l'agglomération via l'accompagnement des entreprises développant des programmes de R&D sur la culture de la betterave (Deleplanque ITB à Maisons Laffitte, lauréat Grands Projets R&D des filières industrielles stratégiques de la Région) et des entreprises développant des programmes d'Intelligence artificielle/Machine Learning pour de la production agricole en bioponie (Champerché, Lauréat Quartiers fertiles ANRU+).

Plus largement, une réflexion sur la structuration de la filière agricole est prévue dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire en lien avec le PCAET.

3.4 Maintenir et développer des nouvelles offres d'accueil pour les entreprises

Constituer une offre foncière dédiée aux activités économiques

Le développement des parcs d'activités a généré un processus de « refoulement » du tissu économique en périphérie des villes, dans des sites parfois peu adaptés aux salariés et qui, inexorablement, tendent à se dégrader.

Ce processus, en éloignant les emplois des centres urbains, a conduit à l'affaiblissement de la vitalité des centres-villes, à l'accroissement de la consommation de foncier agricole en périphérie urbaine, à l'augmentation des déplacements domicile-travail, à des difficultés d'accès pour de nombreux salariés ou usagers, notamment les moins qualifiés.

Confrontée à ces enjeux, et au-delà de la pression foncière exercée par les exigences de construction de logements, les entreprises doivent également faire face à d'autres défis :

- Construire des modèles économiques et des sites de production pouvant répondre aux évolutions des marchés avec une personnalisation accrue des produits à des coûts de production de masse,
- Atteindre des hauts niveaux de performance environnementale et engager leurs transitions énergétiques,
- Devenir attractives pour les salariés en prenant notamment en compte la qualité du poste de travail et l'insertion dans la communauté de vie environnante.

Le développement d'une nouvelle offre foncière nécessitera prioritairement une intervention sur des fonciers actuellement délaissés (friches agricoles, militaires ou industrielles) ou sur des secteurs en périphérie des villes.

Actuellement étudié par les équipes de Grand Paris Aménagement, le site présentant le plus fort potentiel pour accueillir des activités économiques se situe à Carrières-sur-Seine. De part et d'autre de l'A14, aux portes de la Défense et à l'interface de la Ville et de la plaine agricole de Montesson, le périmètre d'étude comprend 60 ha urbanisables dont 10 à 25 ha pouvant accueillir des activités économiques.

Afin de répondre aux standards économiques actuels, le plan programmatique comprend également :

- Des espaces permettant le maintien de l'agriculture et des espaces de transition avec la plaine agricole de Montesson,
- Des surfaces dédiées aux commerces, loisirs et services de proximité
- Des équipements scolaires et sportifs
- Une offre de logement

Comprenant également d'anciennes carrières souterraines, un des enjeux du projet sera de trouver des techniques constructives et/ou des utilisations spécifiques pour trouver un équilibre économique à l'opération et permettre l'accueil d'entreprises.

Enfin, en continuité des parcs d'activités à Sartrouville et en limite de Cormeilles-en-Parisis, quelques hectares actuellement en friche pourraient être mobilisés pour accueillir des entreprises.

Accompagner les évolutions des sites tertiaires

Au début des années 1990, le territoire de Saint Germain Boucles de Seine a connu un développement tertiaire important du fait des politiques d'externalisation et de délocalisation des fonctions supports par les grands groupes vers les premières couronnes de la région parisienne. Fort de son cadre de vie de qualité, le territoire a également accueilli plusieurs campus de grandes entreprises durant cette période.

Cependant, depuis quelques années, les stratégies immobilières des grands groupes ont évolué pour des questions financières mais également pour s'adapter aux attentes de salariés de plus en plus soucieux de leur environnement de travail et des services proposés à proximité.

De ce fait, plusieurs sites tertiaires représentant plusieurs dizaines de milliers de m² sont actuellement libres, suite aux départs de leurs locataires : Genzyme à Saint-Germain-en-Laye, GSK à Marly-le-Roi, Vinci à Montesson et, en 2022, Servier à Croissy-sur-Seine.

Parallèlement, des grands sites tertiaires sont en cours de mutation vers du logement (Espace Lumière à Chatou) ou en cours de restructuration pour attirer des TPE et PME (Parc Technologique au Pecq).

Pour maintenir et favoriser le développement des activités économiques, l'agglomération sollicitera l'Etat pour mobiliser les dispositifs et outils permettant la reconquête des friches mais également pour construire des outils permettant d'intervenir dans le développement de nouveaux fonciers et dans la recomposition de sites industriels et tertiaires partiellement en activité.

IV- VOLET COHESION DES TERRITOIRES

4.1 La politique de la ville

Au sein de la CASGBS, la politique de la ville mise en place pour revaloriser les zones urbaines en difficulté et réduire les inégalités entre les territoires porte sur 5 quartiers

- Sartrouville - Le Plateau : 8 430 habitants
- Sartrouville - Le Vieux Pays : 1 060 habitants
- Carrières-sur-Seine - Les Alouettes : 2 020 habitants
- Bezons – Brigadières - Henri Barbusse : 1 490 habitants
- Bezons / Argenteuil - Delaune Masson Colomb : 1 590 habitants dont environ 800 à Bezons

Les quartiers prioritaires représentent 4.15% de la population de l'agglomération soit 13 800 habitants en QPV sur 332 288 habitants

Le quartier du Plateau à Sartrouville est classé en priorité nationale en termes de renouvellement urbain et fait l'objet d'une convention NPNRU (nouveau projet national de renouvellement urbain).

Le projet de territoire en direction des quartiers prioritaires prend la forme de deux contrats de ville 2015/2020 signés fin 2015 par les anciennes intercommunalités, les villes, le conseil départemental des Yvelines, la Région, les bailleurs, la Caisse des dépôts et consignations, la CAF... (Le contrat de ville de la Communauté d'agglomération de la boucle de la Seine signé le 6 octobre 2015. Le contrat de ville Argenteuil-Bezons signé le 12 novembre 2015.)

Les deux contrats font l'objet d'un « protocole d'engagements réciproques et renforcés », avenant prolongeant jusqu'en 2022 les actions prioritaires en termes de

- Pour celui de Bezons / Sécurité prévention de la délinquance /Logement cadre de vie/ Education réussite éducative /Santé
- Pour celui de Sartrouville – Carrières sur Seine : Cohésion sociale / Insertion professionnelle, emploi, développement économique /Cadre de vie et rénovation urbaine

Concernant la dimension sociale de la politique de la ville, sur la base du bilan des deux contrats de ville à échéance fin 2022, les partenaires définiront collectivement un projet social en fonction des orientations nationales et la géographie retenue.

Le NPNRU du quartier des Indes à Sartrouville intègre les orientations majeures définies au niveau national de

- Diversification des typologies d'habitat et de mixité sociale
 - o A l'échelle du quartier : démolition de logements sociaux et reconstruction de logements en accession et locatifs libres, sur de nouvelles formes et avec des performances énergétiques,
 - o A l'échelle de la ville et de l'agglomération : construction de logements sociaux sur les villes déficitaires.
- Amélioration des services à la population
- Équipements publics scolaires, sportifs et sociaux
- Aménités du quartier : adaptation de l'offre commerciale aux évolutions démographiques et sociologiques
- Nouvelles formes d'activités : économie sociale et solidaire, agriculture urbaine.

Il s'inscrit dans une logique d'intensification urbaine compatible avec une amélioration de la desserte en TC à l'horizon 2030 avec le prolongement de la ligne tram Train T11 depuis Epinay jusqu'à la gare de Sartrouville et la création d'une nouvelle station au sud du quartier des indes.

Le NPNRU de Sartrouville-les Indes doit être mis œuvre sur la décennie. D'un montant total contractualisé de 250 millions d'€, il mobilise les moyens financiers importants des bailleurs sociaux à hauteur de 76 millions d'€, de l'ANRU à hauteur de 33 millions d'€, des collectivités territoriales notamment le CD78 à hauteur de 55.7 millions € ainsi que la Caisse des Dépôts.

Le programme NPNRU se mène en intégrant un panel d'actions défini par le PIA ANRU+ autour de

- L'économie circulaire avec la valorisation des composants et matériaux issus des déconstructions d'une dizaine de bâtiments
- De nouvelles techniques constructives pour le recyclage des eaux grises et l'intégration de CO² dans la mise en œuvre des bétons
- L'agriculture urbaine hors sol
 - Projet de ferme en aquaponie dans des parkings en sous-sol désaffectés, projet lauréat de l'AAP quartiers fertiles ANRU
 - Occupation des friches temporaires après démolition par une ferme mobile

Le projet se caractérise par

- L'idée du recyclage à plusieurs niveaux
 - Recyclage urbain : tous les espaces sont déjà urbanisés : pas de déploiement sur les zones naturelles
 - Recyclage des bâtiments ; changement d'usage
 - Recyclage des matériaux et composants des bâtiments démolis

La limitation de l'empreinte et préservation des ressources

- Performance énergétique des nouveaux bâtiments
- Cycle de l'eau et intégration du végétal au niveau des opérations de construction

Le programme approuvé par le Secrétariat général du Plan d'Investissement d'Avenir (PIA) auprès du Premier ministre est évalué à environ 2,35 millions d'€ avec un financement de la Banque des territoires à hauteur de 51 %.

La dynamique de la rénovation urbaine combinée à la nouvelle offre en transport en commun devrait contribuer à renforcer l'attractivité du secteur. Le programme devra s'adapter pour intégrer ces

évolutions et sans doute proposer voire reconsidérer certaines actions dont la programmation se fera au fil de la mise en œuvre par voie d'avenants

L'opération de Sartrouville constituera une vitrine innovante sur laquelle la Communauté s'appuiera pour accompagner les autres villes du territoire via des préconisations sur la réutilisation/recyclage et l'usage des matériaux bio-sourcés.

4.2 La reconquête des centres-bourgs

Sur le territoire de la CASGBS, plusieurs dispositifs sont en cours, visant à renforcer l'attractivité des centres-villes. De ces différents programmes émergent des projets qui font ou pourront faire l'objet de partenariats avec l'Etat dans le cadre du Plan de relance.

Action Cœur de Ville à Sartrouville

La commune de Sartrouville fait partie des 222 villes bénéficiaires du programme Action Cœur de Ville à l'échelle nationale. Ce programme doit permettre de créer les conditions efficaces du développement des villes qui en bénéficient en mobilisant les moyens de l'Etat et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets de renforcement des "cœurs de villes" portés par les Communes et leurs intercommunalités.

A l'échelle de la ville de Sartrouville, plusieurs enjeux ont été identifiés :

- L'amélioration de la qualité et de la diversité commerciale du centre-ville
- La rénovation de l'habitat ancien et la lutte contre l'habitat dégradé
- Le développement des mobilités douces
- La création d'espaces publics conviviaux
- L'amélioration de l'offre de services publics et de l'offre culturelle

La convention signée fin 2018 permettra de coordonner l'ensemble des acteurs impliqués : commune de Sartrouville, Etat, département des Yvelines, Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine et financeurs.

URBACT à Saint-Germain-en-Laye

La ville de Saint-Germain-en-Laye est partenaire depuis septembre 2019 du projet européen URBACT SPACE4PEOPLE, une démarche innovante en faveur de la mobilité urbaine durable et des espaces publics conviviaux autour de liens piétons, de la gestion des places de stationnement et de hubs multimodaux.

Les programmes conduits par la CASGBS

Le programme Action cœur de bourg

Dans un souci constant d'assurer un développement équilibré de son territoire, la CASGBS a souhaité accompagner le développement des Communes de petite taille (moins de 8000 habitants).

Elle a ainsi lancé en 2019 des études de redynamisation des centres-villes de 6 communes de son territoire : Aigremont, le Mesnil-le-Roi, le Port-Marly, L'Etang-la-Ville, Louveciennes et Mareil-Marly.

5 problématiques récurrentes ont été identifiées :

- Le stationnement et l'accessibilité des centres-villes
- La programmation et la réhabilitation d'équipements publics
- La dynamisation commerciale

- La réorganisation des espaces publics en centre-ville
- Les maisons de santé

Le programme de redynamisation des centres-villes et quartiers de gare des villes moyennes

Poursuivant sa volonté d'équilibrer les retombées territoriales des politiques intercommunales, la CASGBS a lancé des études urbaines sur des thématiques transversales pour la redynamisation des centres-villes et quartiers de gares des villes moyennes : aménagement, développement économique, mobilité, commerces, équipements, usages et espaces publics, logement, ...

10 communes de la Communauté d'agglomération sont éligibles à ces études : Bezons, Carrières-sur-Seine, Chatou, Croissy-sur-Seine, Houilles, le Pecq, le Vésinet, Maisons-Laffitte, Marly-le-Roi et Montesson.

Ces 2 programmes portés par la CASGBS devront permettre aux Communes concernées de faire émerger des projets permettant de dynamiser leurs centres-villes et pouvant faire l'objet de partenariats avec l'Etat dans le cadre du Plan de relance.

4.3 L'amélioration de l'offre de services au public

Les villes membres de la CASGBS sont porteuses à leur niveau, de nombreux projets visant à renforcer leur attractivité notamment en améliorant l'offre de services à leurs habitants.

La création de nouveaux services publics

- Création de Maisons de Santé (Chatou, l'Etang la ville, Le Mesnil le Roi, Louveciennes)
- Création de tiers lieux (Chatou, l'Etang la ville, Le Mesnil le Roi, Mareil-Marly, Bezons)
- Création de crèches (Mareil-Marly, Chambourcy)

Le développement de l'accès au numérique

- Développement de la vidéoprotection
- Equipement des écoles en tableaux numériques, ordinateurs et tablettes
- Sécurisation des systèmes d'information

Le patrimoine, l'accès à la culture et au sport

- Travaux de rénovation des églises
- Création et rénovation d'espaces culturels (salles de spectacles, bibliothèques, ...)
- Création et rénovation d'équipements sportifs

CONCLUSION

Les éventuels besoins en ingénierie recensés par les collectivités pour un soutien ANCT : soutien pour réponses aux appels à projet

La comitologie de suivi : à voir avec l'Etat

La participation du public : déjà lancée dans cadre du PT et PCAET

ANNEXES

Annexe n°1 : Fiches actions

Maître d'ouvrage	Objet
CASGBS	<ul style="list-style-type: none"> - Création déchèterie intercommunale - Création d'un espace partagé à Sartrouville - Evolution du Pôle Mécatronique de Bezons en Fabrique du Numérique et du Digital - Plan vélo - Berges du Mesnil le Roi
BEZONS	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un tiers lieu réservés aux jeunes
CARRIERES SUR SEINE	<ul style="list-style-type: none"> - Audit sécurité informatique - Désimperméabilisation des sols- Trottoirs et chaussée bd M.BERTEAUX - Désimperméabilisation des sols du parvis des Plants Catalaines - Equipement des écoles en ENI - Complément du système de vidéo-protection phase 3 - Plaque de sensibilisation des réseaux d'assainissement - Rénovation énergétique de l'école Maurice Berteaux - Construction d'un centre médical
CHAMBOURCY	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de la route de Poissy - Créer une halle maraichère et une ferme urbaine, ainsi que l'aménagement de leurs abords
CHATOU	<ul style="list-style-type: none"> - Eclairer en réalisant des économies - Optimiser l'efficacité énergétique de la piscine - Réfection de la toiture de la crèche des Petits Mousseux - Rénovation de la toiture et remplacement des luminaires de l'école Val Fleuri
CROISSY SUR SEINE	<ul style="list-style-type: none"> - Réaménagement du Rond-point d'Altenglan - Réaménagement de l'avenue de Verdun - Cantine sans plastique-aménagement des offices de restauration - Extension de Chanorier « les dessous de Chanorier » - Extension de la Maison de la Charité - Construction d'une halle multisports en sable - Création d'une maison médicale ou maison de santé - Rénovation de l'église
HOUILLES	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation thermique de la Médiathèque
L'ETANG LA VILLE	<ul style="list-style-type: none"> - Désimperméabilisation des sols - Renouvellement du matériel d'éclairage - Rénovation thermique des bâtiments communaux - Réaménagement du site scolaire en quartier écologique éducatif - Acquisition d'un broyeur, d'une balayeuse et de véhicules électriques - Poursuivre la rénovation de l'église sainte Anne - Une maison médicale pour renforcer l'offre de soins - Développement des mobilités douces - Réhabiliter l'ancien presbytère en espace de création culturelle - Mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement

LE MESNIL LE ROI	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation système informatique
LE PECQ	<ul style="list-style-type: none"> - Ecole élémentaire Claude Erignac – remplacement des menuiseries extérieures - Ecole élémentaire Félix Eboué : isolation thermique des préaux et rénovation des murs +Ecole Elémentaire Général Leclerc : isolation thermique des préaux - SERVICES TECHNIQUE ET CRECHE LA FONTAINE Réfection totale de la toiture - GYMNASSE JEAN MOULIN -Remplacement de la Chaudière
LE PORT MARLY	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une voie de circulation douce « contre allée de Saint Germain en Laye » - Création d'un marché de plein-vent - Création d'une plate-forme sportive - Rénovation des locaux associatifs situés au stade Antoine LAMBERTINI
LE VESINET	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation du gymnase MATALOU - Construction d'un équipement sportif de proximité- streetworkout - Réhabilitation d'un équipement sportif de proximité- tennis couvert - Transition écologique des bâtiments communaux : mise en œuvre d'un schéma directeur de l'énergie pour le parc immobilier des 99 bâtiments de la ville - Rénovation de l'éclairage public de la ville - Création d'un centre d'information et d'accueil du Vesinet
LOUVECIENNES	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture durable et locale (jardins familiaux) - Amélioration de l'offre de service public (maison médicale) - Mobilité durable (achat de véhicules électriques)
MAISONS LAFFITTE	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un nouveau centre culturel
MAREIL MARLY	<ul style="list-style-type: none"> - Transformation du bâtiment gare en tiers-lieu - Démolition/ extension du groupe scolaire « les Violettes »
MARLY-LE-ROI	<ul style="list-style-type: none"> - Modernisation de l'éclairage public (passage en LED) - Menuiserie à haute performance énergétique pour la bibliothèque - Rénovation et agrandissement du terrain synthétique du stade du Chenil - Réfections cours d'école avec Ilot de Fraicheur - Création de jardin familiaux - Rénovation de la piscine municipale
MONTESSON	<ul style="list-style-type: none"> - Application mobile Smart City - Salle de classe numériques (maternelles et conservatoire) - Guichet unique des autorisations d'urbanisme - Construction d'un centre de loisirs sans hébergement - Installation d'un arrosage automatique terrain du Parc des Sports municipal - Ecolabélisation de la structure multi-accueil Arc-en-ciel - Remplacement des stores extérieurs de la crèche Marie Laurencin - Atlas de la Biodiversité communale - Solutions alternatives aux effaroucheurs - Installation de racks à vélo - Prévention et lutte contre les dépôts sauvages - Création SKATE PARC - Réhabilitation du bâtiment principal du centre technique municipal

	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement éclairage public - Raccordement de l'école maternelle V. HUGO au réseau de chauffage urbain - Square des aviateurs
<p style="text-align: center;">SAINT GERMAIN EN LAYE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ecoquartier de la lisière Péreire - Projet Campus - Ecoquartier du Bel Air - Projet « cœur des sources » - Projet « cœur de ville » - Ecoquartier de l'hôpital - Programme Nature et Ville - « Verdissement » du patrimoine public municipal - Reconquête écologique de la dalle Frontenac
<p>SARTROUVILLE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation de l'église Saint Martin - Création d'un parc Place de la Fête - Requalification de la place nationale - Mise en place d'une video surveillance - Végétalisation du mur sncf et desimpermeabilisation des trottoirs rues Berthelot et Turgot - Rénovation du groupe scolaire Jean JAURES

Annexe n°2 : Bilan des financements accordés au 30 juin 2021

Bilan des financements accordés dans le cadre du Plan de relance

Collectivité	Projet financé	Montant de la subvention
CASGBS	Projet de voie verte sur les 4 km de berges du Mesnil-le-Roi	598 222 €

Collectivité	Projet financé	Montant de la subvention
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Ecoquartier Bel Air	100 000 €

Bilan des financements DSIL

Bénéficiaire (Commune ou EPCI)	Intitulé détaillé du projet	Coût total du projet (HT)	Montant subvention DSIL rénovation énergétique (AE 2021)
HOUILLES	Rénovation thermique complète de la médiathèque	826 160 €	660 928 €
CHATOU	Réfection et isolation des toitures des classes à l'école du Val Fleuri et remplacement des luminaires existants	566 500 €	297 848 €
LE PORT-MARLY	Travaux d'amélioration des performances énergétiques du stade Lambertini	95 000 €	76 000 €
MARLY-LE-ROI	Piscine municipale rue Paul Levat : réfection complète de la chaufferie avec optimisation des puissances et des rendements, mise en place d'une moquette solaire, mise en place d'un échangeur eau/eau sur le rejet des eaux de bassins, passage en Led de tous les éclairages.	640 000 €	512 000 €
SARTROUVILLE	Groupe scolaire J. Jaurés bâtiment maternelle remplacement de la couverture en tuiles et mise en place d'un isolant <ul style="list-style-type: none"> • mise en place d'isolant ($R \geq 10 \text{ m}^2\text{K/W}$) • Un revêtement en laine de lin et en ouate de polyester de type INFRATOIT de chez INFRATEC ou équivalent ($R \geq 6 \text{ m}^2\text{K/W}$) 	133 333 €	106 666 €
SARTROUVILLE	Groupe scolaire J. Jaurés bâtiment élémentaire remplacement de la couverture en tuiles et mise en place d'un isolant <ul style="list-style-type: none"> • mise en place d'isolant ($R \geq 10 \text{ m}^2\text{K/W}$) • Un revêtement en laine de lin et en ouate de polyester de type INFRATOIT de chez INFRATEC ou équivalent ($R \geq 6 \text{ m}^2\text{K/W}$) 	320 000 €	256 000 €

SARTROUVILLE	<p>Groupe scolaire J. Jaurès Remplacement de menuiseries extérieures bois simple vitrage par des menuiseries PVC double vitrage</p> <p>Façade Nord Ouest et façade nord Est de la maternelle</p> <p>Coefficient de transmission thermique $U_w < 1,3$</p> <p>et facteur de transmission solaire $S_w > 0,30$</p>	130 000 €	104 000 €
--------------	--	-----------	-----------

Bénéficiaire (Commune ou EPCI)	Intitulé détaillé du projet	Coût total du projet (HT)	Montant subvention DSIL "relance" validée (AE 2021)
CARRIERES-SUR-SEINE	Construction d'un centre médical	3 271 448 €	400 000 €
MONTESSON	Aménagement du square des Aviateurs	340 000 €	200 000 €
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Reconquête écologique de la dalle Frontenac au cœur du quartier du Bel Air : transformation d'une dalle minérale en une dalle végétale (aménagement d'un parc végétalisé et de jardins partagés)	2 122 663 €	600 000 €